



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Conseil Fédéral Régional
des Pays de la Loire

Maison des syndicats
CP8 - 8 place de la gare
de l'État, 44276 Nantes

tél : 02 40 35 96 55
fax : 02 40 35 96 56
mél : cfr.pdl@fsu44.org

Communiqué de presse FSU

Élèves en situation de handicap à l'école : rentrée catastrophique pour les élèves et les personnels.

En cette rentrée scolaire, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Agriculture communique à tour de bras sur l'un des objectifs « prioritaires » du gouvernement : la prise en charge optimale des élèves en situation de handicap dans le cadre des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).

La réalité des écoles et des établissements est toute autre :

-plus d'un mois après la rentrée, de nombreux élèves ayant une notification c'est-à-dire droit à un -e accompagnant -e ne savent pas si ce droit sera effectif. - des dizaines d'AESH (accompagnant-e-s des élèves en situation de Handicap) n'ont toujours pas signé leur contrat (ou des contrats ne respectant pas le droit) et ne connaissent ni le nom des élèves qu'ils devraient avoir en charge, ni la quotité d'accompagnement, ni l'école ou l'établissement où ils exerceront cette année. Certain-es n'ont pas été payé-es en septembre.

-les coordonnateurs des PIAL (qui effectuent cette mission sans décharge horaire n'ont pas toutes les informations nécessaires sur les élèves ayant une notification et sur les personnels eux-mêmes. Comment alors remplir correctement cette mission ?

En outre, des dizaines d'AESH qui avaient eu connaissance, pour leur part, de l'identité des élèves à prendre en charge, de leur quotité et de leur école ou établissement, voient ces informations déjà changer : élèves avec moins d'heures d'accompagnement, rupture du lien avec l'AESH antérieur-e... , ces conditions étant susceptibles de changer encore de nombreuses fois dans l'année au nom de la « mutualisation ».

Loin de la communication officielle, ce qui se met en place, c'est :

-pour les élèves -pourtant en situation de grande fragilité- une valse permanente des conditions de l'aide qui pourrait leur être apportée (changement d'AESH, changement de quotité, changement dans les disciplines concernées etc...alors même que la réussite de ces élèves nécessite stabilité, repères et lien de confiance avec l'accompagnant -e.

-pour les accompagnant-e-s, des conditions de travail que le terme de « précarité » ne parvient même plus à définir : travail sur plusieurs niveaux (de la maternelle à la terminale) et sans formation continue adéquate, travail sur plusieurs lieux sans qu'ils soient défrayés intégralement de leurs frais de déplacement, missions dévolues aux AESH non respectées, temps partiels imposés (alors que les Pouvoirs Publics s'étaient engagés à les faire disparaître), salaires inférieurs pour la plupart à 600 euros mensuels, ce qui les place sous le seuil de pauvreté, six années de CDD requises avant d'espérer signer un CDI, instabilité professionnelle qui les empêche d'exercer une autre activité salariée, pourtant indispensable..., déni et mépris de l'Institution qui renvoie les accompagnant-e-s à leur propre responsabilité...

La FSU des Pays de la Loire dénonce cette maltraitance institutionnalisée des élèves et des accompagnant-e-s.

Les PIAL, outil de gestion au service de la flexibilité ne sont ni au service des élèves, ni au service d'une amélioration du métier d'AESH. Pour la FSU, une réelle prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap passe par des effectifs réduits, des enseignants formés et un vrai statut d'AESH.

La FSU des Pays de la Loire s'engage auprès des accompagnant-e-s pour le respect de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle s'engage auprès des équipes pour le respect et la réussite des élèves en situation de handicap. Elle participera à toutes les actions collectives en ce sens.